

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 07 avril 2022

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Verger, le jeudi 07 avril 2022, à 20 heures, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 31 mars 2022.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAU, Mme Christelle PLANCHENAU, M. Lionel BEAUFORT, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Christine COMMERE, M. Benjamin GAUTIER, M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Pascale MARAQUIN,

Absent excusé : M. Pascal POIRIER (donne pouvoir à M. Gérard TRAVERS), Mme Karine COLLET (donne pouvoir à Christelle PLANCHENAU), Sylvie VILFEU (donne pouvoir à Lionel BEAUFORT)

Secrétaire de séance : Mme Christelle PLANCHENAU

Nbre de membres : 13
Présents : 10
Absent(es) excusé(es) : 3
Pouvoirs : 3
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Approbation des comptes de gestion du receveur principal
- Approbation des comptes administratifs 2021 (commune et lotissements) et affectation du résultat
- Vote des taux d'imposition
- Tarifs des locations
- Vote des budgets primitifs commune et annexes

1- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

Approbation des comptes de gestion du receveur principal

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant la régularité des opérations,

1°) - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) - statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budgets annexes,

3°) - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

les comptes de gestion de la Commune, du Nouveau lotissement du Coudray et du lotissement Hameau du Venage et de la Paillardière dressés, pour l'exercice 2021, par le receveur sont identiques aux comptes administratifs et ils n'appellent ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les comptes de gestion du Receveur des budgets ci-dessus faisant ressortir les mêmes résultats que les comptes administratifs.

DCM 046/AVRIL/2022

Approbation des comptes administratifs 2021 (commune et lotissements) et affectation du résultat

Sous la présidence de Mme Nathalie FORET-VETTIER, les comptes administratifs ont été présentés, par Mme Nathalie BOIZARD, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, comme suit :

Compte administratif de la Commune et affectation du résultat

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Recettes de l'année	706 063,41	156 248,34	921 757,00	984 588,81
Dépenses	752 829,02	205 965,07	1 170 007,16	889 487,15
Résultats de l'exercice		- 49 716,73		+ 95 101,66
Reprise des résultats 2020	-158 368,23	- 158 368,23	+ 252 083,45	+ 252 083,45
Résultats définitifs de l'exercice		- 208 084,96		+ 347 185,11
Restes à réaliser à reporter/22				
- Dépenses = 96 080,38		43 853,16		
- Recettes = 139 933,54				
Solde		- 164 231,80		+ 182 953,31

Le budget du CCAS a été intégré à celui de la commune au 31 décembre 2020. Ce qui augmente la reprise des résultats de 2020 de 3 833,29 € et s'inscrivent à 252 083,45 €.

La section d'investissement étant négative, il est nécessaire d'affecter au compte 1068-investissement recette - la somme de 164 231,80 € et de reporter au compte 002 - fonctionnement recette - la somme de 182 953,31 €

Section de fonctionnement

En 2021, les dépenses de fonctionnement, après déduction des opérations exceptionnelles, d'ordre et les intérêts, s'élèvent à 849 638,55 €. Elles ont augmenté par rapport à celles de 2020 qui s'élevaient à 757 535,78 € ; les 2 principales raisons sont l'augmentation des achats de prestations (restauration scolaire) : 61 648,20 € au lieu de 37 448,25 € en 2020 qui avaient diminué en raison du confinement ainsi qu'à une augmentation des charges de personnel : 439 357,05 € au lieu de 384 060,50 € en 2020.

Les recettes de fonctionnement après déduction de l'excédent de l'exercice précédent et des produits exceptionnels s'élèvent à 978 411,21 €. Elles sont en augmentation par rapport à 2020 : 937 736,02 € (+ de recettes de cantine-garderie et plus de recettes d'impôts et taxes).

Section d'investissement

Outre la reprise du remboursement du capital des emprunts (88 3123,30 €), du remboursement du prêt CAF (8 312 €), les principales dépenses effectuées en 2021 sont :

• Claustra restaurant scolaire	1 103,86 €
• Acquisition de matériel	10 241,48 €
• Tracteur tondeuse + tondeuse	25 299,00 €
• Matériel de bureau	7 048,30 €
• Acompte placard mairie	459,92 €
• Maison Fouquet – travaux charpente	6 934,39 €
• Redéploiement des locaux scolaires	1 256,88 €
• Travaux chemin des Écoliers et de la Chouannière	22 563,00 €
• Vitrine de la mairie	2 223,89 €
• Circuit de billes école Pablo Picasso	1 843,80 €

Ces travaux ont été financés par l'excédent 2020 (58 505,16 €), la taxe d'aménagement (9 245,07 €), les opérations d'ordre et cautionnements (18 293,19 €), l'encaissement de subventions (16 707,46 €) de TDIL et Fonds de Concours de Laval Agglomération ainsi que l'excédent de fonctionnement de (111 602,62 €).

Restes à réaliser

Recettes : 139 933,54 € (subvention DETR + subvention pacte régional de ruralité + fonds parlementaire),

Dépenses : 96 080,38 € pour les travaux du cimetière, matériel école et ALSH, cloison et placard du secrétariat, travaux de la place Jeanne d'Arc ainsi que l'aire de jeux du complexe sportif.

DCM 048/AVRIL/2022

Compte administratif du Hameau du Venage et de la Paillardière

Section de fonctionnement

Recettes = 19 535,11

Dépenses = 15 677,19
Excédent 3 857,92 €

Section d'investissement

Recettes = 15 677,19
Dépenses = 0
Excédent 15 677,19 €

La dernière parcelle a été vendue. Il reste les trottoirs et quelques lampadaires à réaliser.

Compte administratif du nouveau lotissement du Coudray

Section de fonctionnement

Recettes = 623 138,08 €
Dépenses = 576 718,57 €
Excédent 46 419,51 €

Section d'investissement

Recettes = 527 568,00 €
Dépenses = 91 792,00 €
Déficit 435 776,00 €

Au 31 décembre 2021, il restait 3 parcelles à vendre dont 1 pour laquelle l'acte a été signé chez le notaire le 30 décembre 2021 et qui ne peut être comptabilisée sur cet exercice.

Il reste également les travaux de la 2^{ème} phase du Coudray 2 à réaliser.

Le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité les comptes administratifs (M. le Maire s'étant retiré).

DCM 047/AVRIL/2022

Vote des taux d'imposition

En tenant compte des nouvelles bases notifiées et en reprenant les mêmes taux qu'en 2021, le produit fiscal attendu est de 455 153,00 € (il était en 2021 de 417 205,00 €)

- 41,78 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (nouvelle tarification qui inclue la taxe communale et la taxe départementale)
- 38,30 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (taux moyen départemental : 45,47 %, taux moyen national : 49,79 %).

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition et de les voter comme ci-dessus.

DCM 049/AVRIL/2022

Tarif des locations

Il est proposé de réviser les tarifs et les loyers communaux.

Droit de stationnement – taxis

La redevance annuelle de stationnement pour chaque taxi installé sur la commune (Miguel MARGERIE) est fixée à 51,00 € par taxi (au lieu de 50,00 € en 2021), (rappel d'une exonération en 2021, 2022 et 2023 : DCM/081/octobre 2020).

Droit de place/Commerçant

Le droit de place des commerçants ambulants est fixé à 51,00 € par an (au lieu de 50,00 € en 2021). Pour les commerçants qui ne viennent qu'une à deux fois par an, la première fois sera gratuite et la seconde fixée à 25,50 € (au lieu de 25,00 € en 2021).

Petit local

L'emplacement est fixé à 25,50 € par an et par commerçant au-delà de la seconde utilisation.

Si un artiste se présente sur la commune, il a été décidé de mettre la place gratuite car sa prestation est considérée comme une animation.

Concessions cimetièrè :

Il a été décidé d'augmenter de 2% les tarifs :

- L'emplacement - 50 ans : 153,00 € (150,00 € en 2021)
30 ans : 102,00 € (100,00 € en 2021)
15 ans : 51,00 € (50,00 € en 2021)
- Cavurne : 255,00 € (au lieu de 250,00 €) + 1 M² de terrain de concession trentenaire. =
Installation plaque/Jardin du Souvenir : 25,50 € (soit 50 % du coût d'un M² de concession de 15 ans).

Montant du dédommagement dû par les propriétaires pour :

- Chiens et chats errants :
 - ✓ Divagation constatée sur la voie publique sans sécurisation/sans son maître : 25,50 €
 - ✓ Récidive de divagation : 137,50 €
 - ✓ Capture et enfermement dans chenil communal : 25,50 €
 - ✓ Transfert à la SPA : 76,50 €
- Equidés et autres animaux errants : 51,00 €

Chaises et tables de l'ancienne salle des fêtes :

- Chaise : 0,65 € l'unité (au lieu de 0,61 €)
- Table (planche sur tréteaux) : 1,05 € l'unité (au lieu de 1,02 €)

DCM 050/AVRIL/2022

Logements de la Rue des Écoles – Rue Joseph Peigner et Site de la Forge

Les loyers seront majorés selon les indices de référence des loyers aux dates d'anniversaire des baux.

DCM 051/AVRIL/2022

Multiservices

Par délibération en date du 09 octobre 2014, de louer, au 1^{er} janvier 2015, les locaux du multiservices, situés 29 Rue des Lauriers à la SARL M&C TAFFOREAU, « Le Pétoulet » et de réviser le montant du loyer, selon l'indice des loyers commerciaux au 1^{er} janvier de chaque année, l'indice de référence étant celui du 3^{ème} trimestre,

Aussi, au vu des indices des loyers commerciaux des 3^{ème} trimestres 2020 (115,70) et 2021 (119,70), une majoration de 3,46 % est à appliquer au 1^{er} janvier 2022 (il n'a pas été appliqué de majoration en 2020 et 2021).

Le montant du loyer de la SARL M&C TAFFOREAU « Le Pétoulet » est de 1 043,28 € HT actuellement. Avec la révision, il serait de 1078,75 € HT.

DCM 052/AVRIL/2022

Le Conseil Municipal **VALIDE** les tarifs et les loyers communaux tel que ci-dessus.

Vote des budgets primitifs commune et annexes

M. Le Maire présente les budgets primitifs comme suit :

Budget Primitif 2021 Commune

Le budget communal s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 1 981 575,33 € dont :

- 1 168 225,31 € en section de fonctionnement,
- 813 350,02 € en section d'investissement

BUDGET COMMUNAL	MONTIGNÉ		2022
Investissement			
	Dépenses	Recettes	
RESTES A REALISER	96 080,38 €	EXCEDENT	
DEFICIT	208 084,96 €	RESTES A REALISER	139 933,54 €
EMPRUNTS + CAUTIONS	92 086,00 €	EXCEDENT DE FONCT CAPITALISE	164 231,80 €
BATIMENTS COMMUNAUX	32 084,58 €	AMORTISSEMENT	17 587,49 €
VIABILISATION MAISON FOUQUET	120 461,79 €	REMBOURS ACHAT+DEMOLIT M FOUQUET	172 021,00 €
TRAVAUX VOIRIE	108 184,75 €	EMPRUNT	0
CIMETIERE	16 000,00 €	CTR	7 000,00 €
CLOCHER	40 000,00 €	(DETR)	45 322,11 €
		RANGEMENT ASSOCIATIF	7 900,00 €
TERRAIN FOOT	3 000,00 €	PLAN DE RELANCE	1 707,46 €
MATERIEL ROULANT	- €	CAF	9 200,00 €
ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	26 593,64 €	FCTVA	12 011,00 €
TRAVAUX SALLE DE LOISIRS	58 861,02 €	TAXE AMENAGEMENT	6 000,00 €
041/21538 AUTRES RESEAUX	6 987,00 €	VIREMENT sect FONCTIONNEMENT	201 844,53 €
DEPENSES IMPREVUES	4 925,90 €	TRAVAUX DIVERS (Fonds concours LA)	21 604,09 €
TOTAL	813 350,02 €	041/238 AVANCES VERSEES SUR COMM	6 987,00 €
		TOTAL	813 350,02 €
Fonctionnement			
	Dépenses	Recettes	
Report		REPORT	182 953,31
11 CHARGES A CARACTERE GENERAL	353 775,00	13 ATTENUATION DE CHARGES	-
12 CHARGES DE PERSONNEL	442 770,00	70 PRODUITS DE SERVICES	128 650,00
14 ATTENUATION DE PRODUITS	5 700,00	73 IMPOTS ET TAXES	586 951,00
022 DEPENSES IMPREVUES	10 333,29	74 DOTATION ET PARTICIPATIONS	232 971,00
023 VIREMENT sect INVESTISSEMENT	201 844,53	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	36 700,00
042 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (transf	17 587,49	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	117 815,00		
66 CHARGES FINANCIERES	15 900,00		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00		
657 VIREMENT SECTION FONCT LOT			
6817 PROVISION CLIENTS DOUTEUX	2 000,00		
TOTAL	1 168 225,31 €		1 168 225,31 €

Budget primitif nouveau lotissement du Coudray

Le budget présente un surfinancement en recettes d'investissement d'un montant de 35 232,53 €.

- 318 585,60 € en section de fonctionnement,
- 296 088,00 € en section d'investissement dépenses
- 331 320,53 € en section d'investissement recettes.

La section d'investissement présente un sur-équilibre qui pourra être repris par la commune lorsque les travaux de voirie seront terminés.

Budget primitif Hameau du Venage et de la Paillardière

Le budget présente un surfinancement en recettes de fonctionnement d'un montant de 38 957,13 €.

- 3 862,92 € en section de fonctionnement dépenses,
- 42 820,05 € en section de fonctionnement recettes.
- 0,00 € en section d'investissement.

La commune pourra récupérer le solde de cet excédent lorsque la dernière partie des travaux sera réalisé.

Le Conseil Municipal, **VALIDE** à l'unanimité les budgets primitifs tel que présentés ci-dessus.

DCM 053/AVRIL/2022

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le Jeudi 28 avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Visé par le secrétaire,
de séance,

Le Maire,